

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT N° 2024-1519

RÈGLEMENT RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE
MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

Aux personnes intéressées par le projet de règlement n° 2024-1519 Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la soussignée, greffière de la Ville de Mont-Joli, donne avis public de ce qui suit :

1. Le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 16 septembre 2024, le projet de règlement n° 2024-1519 intitulé : « Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble ».
2. L'objet de ce projet de règlement est de permettre sur demande et en fonction de conditions préétablies par la Ville, qu'un projet puisse se concrétiser même s'il déroge à un ou plusieurs règlements d'urbanisme en vigueur dans la Ville décrits à l'article 13.

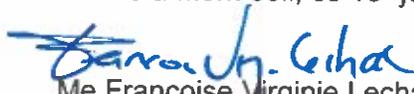
Il vise à faciliter la mise en valeur d'emplacements problématiques, de certains grands projets d'envergure ou qui présentent des complexités inhérentes à leurs caractéristiques particulières, tout en encadrant le développement territorial par un « zonage par projet ».

3. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi 7 octobre 2024 à 20 h**, dans la salle du conseil municipal située au 40, avenue de l'Hôtel de Ville, à Mont-Joli, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Au cours de cette assemblée publique, le projet de règlement et les conséquences de son adoption seront expliqués. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer seront entendus à cette assemblée.

4. Ce projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la Ville de Mont-Joli ainsi qu'au bureau de la soussignée situé au 40, avenue de l'Hôtel-de-Ville, aux heures normales de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12h.

Donné à Mont-Joli, ce 18^e jour du mois de septembre 2024



Me Françoise Virginie Lechasseur, avocate et OMA
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Françoise Virginie Lechasseur, en ma qualité de greffière de la Ville de Mont-Joli certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut présenté en affichant une copie à l'Hôtel de Ville de Mont-Joli entre 8 h et 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30 le 25^{ème} jour du mois de septembre 2024 et en le publiant sur le site internet ainsi que dans le Journal Le Laurentien du même jour.

Donnée à Mont-Joli, ce 25^e jour du mois de septembre 2024

Me Françoise Virginie Lechasseur, avocate et OMA
Greffière